Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente;
M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, M.LHOTE, J.LAMBERT, Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général

Projet de délibération

OBJET : Assemblée générale ordinaire d'IMIO le 02/06/2026
Ordre du jour
Délégation aux représentants de la commune de reporter les décisions à l'AG

Le Conseil Communal,

Vu la convocation adressée le 24/03/2026 par l'Intercommunale IMIO aux fins de participer à l'Assemblée générale ordinaire d'IMIO qui se tiendra le 02/06/2026 à 18h00, dans les locaux du Business Village Ecolys by Actibel – Avenue d'Ecolys 2 à 5020 Suarlée (Namur);

Vu les articles L1523-2,8°, L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et les statuts de l'Intercommunale IMIO ;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'intercommunale IMIO ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Considérant que l'ordre du jour, sur lequel le Conseil doit se prononcer, porte sur:

1. Présentation du rapport d'activités 2025,
2. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration,
3. Présentation du rapport du Collège de Contrôleurs aux comptes,
4. Approbation des comptes annuels 2025 et adoption du bilan,
5. Décharge aux administrateurs,
6. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes,
7. Notification – délégation du Conseil d'administration,
8. Fixation des rémunérations et jetons de présence des administrateurs.

Sur proposition du Collège communal,
Après en avoir délibéré,
D E C I D E, par oui, non et abstention,

Article 1 : De marquer son accord sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 02/06/2026, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes, à savoir :

1. Présentation du rapport d'activités 2025,
2. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration,
3. Présentation du rapport du Collège de Contrôleurs aux comptes,
4. Approbation des comptes annuels 2025 et adoption du bilan,
5. Décharge aux administrateurs,
6. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes,
7. Notification – délégation du Conseil d'administration,
8. Fixation des rémunérations et jetons de présence des administrateurs.

Article 2 : De charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil Communal du 30/01/2025, de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale ordinaire d'IMIO.

Article 3 : De charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunal IMIO, avant l'Assemblée générale.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

La Présidente,
(s)J.DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

La Bourgmestre,
J.DEVILLE

Projet de délibération